

Discours de Jack Lang - 29 janvier 2001

L'application du plan "Langues vivantes à l'école primaire"

Où en sommes-nous ?

Une exigence de résultats

Le rythme de la généralisation

La formation linguistique et pédagogique des maîtres

Les personnels d'enseignement

Des outils pour l'enseignement des langues vivantes

L'objectif de diversification des langues vivantes

La diversité des modalités pédagogiques

Ma volonté est de revisiter l'ensemble du système et de centrer d'abord les transformations sur l'amélioration de l'école première. C'est là que le destin de nombreux enfants se joue. C'est là que se décident leur réussite ou leurs difficultés futures.

Le plan pour l'Ecole vise à la fois à assurer une totale maîtrise des apprentissages fondamentaux et à mieux armer les enfants pour affronter le futur.

Une politique proclamée n'est que le premier acte d'un changement. Le plus exigeant et le plus difficile, c'est sa stricte application sur le terrain. D'où ma détermination à veiller scrupuleusement jour après jour à l'inscription de ces changements dans la réalité.

Dans ce but, je me suis engagé à mobiliser l'ensemble des maîtres, à apporter les moyens d'application en personnels et en crédits pédagogiques.

Dans le même esprit, j'ai entrepris un tour de France des académies. J'ai rencontré l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré qui assurent la liaison avec les maîtres des écoles, c'est-à-dire près de 1500 personnes.

C'est la même volonté qui me conduit à organiser sur les différents thèmes de ces réformes des séminaires nationaux qui permettent chaque fois de dresser un premier bilan, d'analyser les lumières et les ombres, de prendre des mesures d'application complémentaires afin d'assurer une pleine réussite.

Sur chacun des points de la réforme (la maîtrise de la langue nationale, la généralisation des expérimentations scientifiques, l'éveil artistique et sensible, l'apprentissage de la vie en société, la généralisation des technologies de l'information et de la communication, ...) des réunions de ce type auront lieu tout au long de l'année. En particulier aura lieu en avril prochain un séminaire sur l'expression orale.

Ma conviction n'est pas née aujourd'hui. Militant de la rénovation de l'enseignement des langues et de la diversité linguistique, je souhaite depuis longtemps de réels changements dans notre système d'éducation.

Ainsi, parmi les initiatives antérieures que j'ai eu l'occasion de prendre, qu'on me permette de citer :

- la création des sections et des classes européennes en 1992,
- l'introduction cette même année des modules pour la première langue vivante en classe de seconde,
- ou encore l'organisation en 1997, par la commission des Affaires étrangères dont j'étais le Président, de toute une série de manifestations de sensibilisation sur le multilinguisme avec la participation de Claude Hagège, Professeur au Collège de France, et de Jean-Marie Bressand, Président du Monde bilingue.

Pourquoi cet engagement obstiné en faveur de l'apprentissage dès le plus jeune âge de deux langues vivantes ?

Je donnerai deux raisons :

- *L'oreille musicale de l'enfant. C'est un gâchis et une aberration, alors que l'enfant a un oreille musicale qui est à son zénith au plus jeune âge, de ne pas lui permettre de s'approprier une ou deux langues en plus de la langue nationale. L'expérience de plus petits pays que le nôtre, comme le Luxembourg, montre que cela est non seulement possible mais heureux.*
- *Une deuxième raison est la préservation de notre langue nationale dans une Europe plurilingue. En France même, l'expérience montre que plus un enfant a la chance d'apprendre de langues, plus il les maîtrise. L'apprentissage d'une langue vivante, non seulement ne nuit pas à la maîtrise du français, mais contribue au contraire à aiguïser la capacité de l'enfant à voyager à l'intérieur de la langue nationale et à en mieux comprendre la singularité et les similitudes avec les autres langues. Ce plan pour deux langues vivantes permet en même temps à notre pays de réclamer avec une plus grande chance de succès que notre langue ait une meilleure place dans l'enseignement des autres pays. Favoriser l'apprentissage d'une langue vivante dès le plus jeune âge, c'est aussi une manière efficace de servir l'avenir de notre langue à l'extérieur.*

Dans cet esprit, j'ai décidé d'organiser cet automne, pendant l'Année européenne des langues, les Etats généraux du multilinguisme. Des personnalités du monde entier seront invitées à soutenir un manifeste en faveur d'un apprentissage diversifié de plusieurs langues vivantes.

Dès le mois de juin 2000, j'ai annoncé une série de décisions pour l'introduction de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire :

- *Un plan de généralisation de l'enseignement des langues vivantes du CM2 à la Grande section de maternelle d'ici à 2005 est mis en œuvre.*
- *La continuité au collège de l'apprentissage de la langue apprise à l'école primaire sera assurée.*
- *La diversification des langues enseignées à l'école primaire est affirmée.*

L'amélioration indispensable des compétences en langues des élèves et des étudiants nécessitera également des décisions sur cet enseignement en collège, au lycée et à l'Université. Celles-ci seront rendues publiques dans quelques semaines.

D'ores et déjà, j'ai pris des mesures importantes pour le second cycle des lycées :

- *offre de l'enseignement d'une seconde langue vivante en classe terminale de la série scientifique,*
- *augmentation de l'horaire de première langue vivante en série littéraire.*

Je souhaite que chacun comprenne que les dispositions prises pour cet enseignement à l'école primaire sont une première étape essentielle d'un projet plus vaste qui permettra effectivement à chacun de parvenir à une connaissance satisfaisante de plusieurs langues vivantes étrangères.

Où en sommes-nous ?

Depuis l'annonce de ces objectifs très ambitieux pour l'école primaire, une impulsion très forte a été donnée sous la responsabilité du Directeur de l'enseignement scolaire, Jean Paul de Gaudemar, et

par toutes les directions du ministère pour la mise en œuvre de ce plan.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2000, l'enseignement d'une langue vivante est assurée dans 94% des CM2 du secteur public et 79% du secteur privé. L'écart existant entre le secteur public et le secteur privé doit être analysé pour en comprendre les causes.

Je remercie tous les maîtres, les professeurs du second degré, tous les autres intervenants qui, avec un grand engagement personnel et souvent avec enthousiasme, ont permis une avancée très importante dans la prise en compte de cette nouvelle mission de l'Ecole. Je sais également que la mise en place de cet enseignement dans 53 352 classes n'aurait pas été possible sans la mobilisation des inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Même si ce nombre recouvre des situations très différentes, qui devront parfois être améliorées, chacun mesurera l'effort très important qui a été accompli en peu de temps.

Nous devons et nous pouvons aller encore plus loin. Je suis convaincu que de nombreux maîtres possédant une compétence suffisante dans une langue ne participent pas encore à ce grand projet de l'Ecole. Je souhaite que vous puissiez les convaincre de son importance et trouver avec eux les modalités les plus efficaces et les mieux adaptées.

Les décisions que je vais rendre publiques aujourd'hui ont pour finalités de préciser les modalités de cet enseignement et de donner à l'Ecole les moyens nécessaires pour la réussite de ce plan.

Ces décisions s'appuient naturellement sur l'expérience déjà importante de l'école primaire concernant les langues vivantes.

Sur l'impulsion de Lionel Jospin, alors Ministre de l'Education nationale, une première expérimentation à l'échelle nationale a été engagée en 1989.

Parallèlement, le système éducatif français a acquis un savoir faire important grâce à certains dispositifs particuliers, comme ceux mis en place dans le cadre des sections internationales ou de l'enseignement bilingue pour les langues régionales.

Une exigence de résultats

La nouveauté de la réforme se traduit par une série de décisions :

- Les langues vivantes deviennent une discipline de l'école primaire.
- La cohérence sera assurée par la poursuite de cet enseignement en classe de sixième.
- Les compétences des élèves en langue vivante à l'entrée au collège seront évaluées.

J'ai décidé de faire désormais des langues vivantes **une discipline à part entière de l'école primaire.**

Le groupe d'experts en charge de la rédaction des programmes de l'enseignement primaire, sous la direction de Philippe Joutard, remettra dans quelques semaines ses propositions qui concerneront également les objectifs, les contenus de l'enseignement des langues vivantes, ainsi que le volume horaire nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs sont de deux ordres :

- L'introduction des langues vivantes à l'école primaire sera mis à profit pour aider les élèves dans la découverte des régularités du français, de la syntaxe et de la morphologie de la langue. **Les langues vivantes contribueront de façon spécifique à la maîtrise de la langue nationale et de la lecture.**
- Les programmes préciseront quelles sont **les compétences dans la langue ainsi que les connaissances sur les réalités culturelles que les élèves doivent avoir acquises à la sortie du cycle 3.**

Cette discipline fera l'objet d'une évaluation régulière effectuée par les maîtres dans la conduite de la classe. Elle s'inscrit dans **une continuité qui permettra à chaque élève de poursuivre en classe de sixième l'étude de la langue commencée à l'école primaire.**

J'ai donné à la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et à la Direction de la programmation et

du développement (DPD) la mission d'organiser au niveau national **une évaluation du niveau de compétence atteint par les élèves à la sortie de l'école élémentaire dans les langues enseignées**. Elle nous permettra d'observer l'évolution des compétences effectives des élèves. Expérimentée dès 2001, elle sera généralisée en 2004.

La réussite du plan de généralisation des langues vivantes à l'école primaire ne se mesure pas aux seules données quantitatives. Les aspects qualitatifs sont primordiaux. Je confie à l'Inspection générale de l'Education nationale **une mission de suivi de ce plan**. En relation constante avec la DESCO, avec l'aide des inspecteurs d'académie, des inspecteurs de l'Education nationale et des IA-IPR de langue, les inspecteurs généraux pourront réunir des observations dans les classes et faire régulièrement des recommandations.

Le rythme de la généralisation

J'ai annoncé en juin que la généralisation de l'introduction dans cette discipline s'effectuerait sur une période de 5 années scolaires, et ce plan ambitieux est, comme on l'a vu, en cours de réalisation.

Après la généralisation en 2000-2001 en CM2, nous assurerons la généralisation en CM1 à la rentrée 2001. La rentrée scolaire 2002 marquera une nouvelle et importante avancée. Début de la mise en œuvre des nouveaux programmes, ce sera l'année de **la généralisation de cet enseignement simultanément au début du cycle 3, en CE2, et au début du cycle 2, c'est-à-dire en grande section de maternelle et au cours préparatoire**.

Ainsi, en 2005, arriveront en sixième les premiers élèves ayant bénéficié d'un cursus complet en cycle 3 de l'école primaire sur la base des nouveaux programmes.

Il s'agit d'un effort très important qui nécessite la mobilisation de tous.

*Bien évidemment, les objectifs d'enseignement fixés pour chacun de ces deux cycles tiendront compte de la progressivité de la mise en place de cette discipline et des possibilités réelles d'encadrement pédagogique, qui vont elles aussi croître de façon importante. **L'essentiel est la recherche de la qualité de l'enseignement dispensé.***

Pour la Grande section de maternelle et les deux premières années de l'école élémentaire, les maîtres accorderont en priorité une grande importance à des objectifs spécifiques.

Il s'agit :

- *de développer chez tous les élèves une attitude positive envers les autres modes d'expression,*
- *de créer chez eux l'envie d'acquérir une langue autre que leur langue maternelle, de découvrir d'autres cultures et modes de vie et d'associer cet apprentissage à la notion de plaisir,*
- *d'entretenir leur capacité, naturelle à cet âge, à acquérir les sonorités et schémas intonatifs de langues autres que la langue maternelle et la musique des langues,*
- *de valoriser les éventuelles compétences en langues d'élèves de la classe, d'autres classes ou présentes dans l'environnement de l'école.*

Les maîtres seront préparés à ce nouvel enseignement dans le cadre de formation continue.

Ils disposeront de nombreux outils et de matériaux pédagogiques. Des recommandations pour la conduite de cet enseignement seront diffusés sur le site [Internet EDUSCOL](http://Internet.EDUSCOL). Des ouvrages et des produits multimédia offriront de nombreuses ressources pour les séances de langue vivante dans ces classes.

Cet enseignement portera sur les langues vivantes étrangères, mais les objectifs qu'il poursuit vaut également pour les langues régionales et les langues issues de l'immigration. Une contribution originale sera entre autres apportée par le CNDP. Un cédérom proposera des comptines et des chants dans un certain nombre de langues parlées en France. Tous ces documents seront à la disposition des enseignants qui choisiront dans cet ensemble les langues et les contenus les mieux adaptés à la situation et au projet de la classe.

Par tous ces documents, ces chants et ces textes proposés dans des langues différentes, les élèves seront amenés à mémoriser et à reproduire les sons de langues différentes.

Ils prendront conscience de la réalité de cette diversité. Tous les jeunes Français auront eu la possibilité d'entendre de cette façon les langues régionales de notre pays. Ainsi, par exemple les jeunes Bretons pourront également entendre et reproduire des textes en occitan ou en alsacien.

Les maîtres saisiront l'occasion, chaque fois que cela sera possible, de valoriser la langue maternelle d'un des élèves ou la langue parlée dans sa famille.

Cette ouverture à l'altérité est à la fois gage de la réussite ultérieure dans l'apprentissage des langues et contribution à l'éducation à la citoyenneté. Elle permettra la reconnaissance par l'école des compétences linguistiques, même limitées, d'un grand nombre des élèves et une découverte, par la richesse des langues régionales, de la diversité culturelle de notre pays.

A partir de la classe de CE2, les maîtres s'engageront résolument dans l'enseignement d'une langue et pour la réalisation d'objectifs qui servent de socle à la poursuite de l'apprentissage en classe de sixième.

A tous les niveaux de l'école élémentaire, l'introduction de cette nouvelle discipline doit être l'occasion de mettre en œuvre des projets pédagogiques ayant naturellement une dimension internationale. Tout projet favorisant le contact des classes et des élèves avec la réalité des pays étrangers, avec des établissements et des élèves d'autres pays, donne son sens à cet enseignement. Cette dimension internationale, cette ouverture culturelle à d'autres civilisations est l'une des clefs de la réussite de cet enseignement car elle est source de motivation des élèves. C'est en recherchant de façon systématique les échanges et les contacts avec des locuteurs de ces langues que l'Ecole fera comprendre aux enfants l'utilité de cet apprentissage. L'environnement quotidien des classes doit, à l'occasion de l'enseignement des langues vivantes, illustrer cette ouverture sur les autres pays et les autres cultures.

La formation linguistique et pédagogique des maîtres

1) Une formation initiale pour tous les maîtres du premier degré

Cette nouvelle discipline relève, de la Grande section de maternelle au cours moyen, de la responsabilité pédagogique du maître de la classe, qui pourra ainsi organiser la nécessaire intégration de l'enseignement des langues vivantes dans l'ensemble des apprentissages.

La réaffirmation du principe de la polyvalence du maître du premier degré est accompagnée de dispositions nouvelles.

a) en faveur de tous les futurs professeurs des écoles

L'objectif est la formation initiale de tous les futurs professeurs des écoles.

Dès la rentrée 2001, les IUFM mettront en place une formation linguistique adaptée. Un effort aussi important doit être effectué en faveur de la formation à la pédagogie de l'enseignement des langues vivantes pour des élèves de cet âge.

Dès 2003, le recrutement des professeurs des écoles stagiaires supposera une compétence suffisante des candidats dans une langue vivante étrangère. Leur aptitude à utiliser une langue vivante étrangère pour la communication directe devra avoir été validée de façon spécifique.

Je compte sur les présidents des universités pour impulser dans chaque université la prise en compte de l'importance des langues vivantes, quelles que soient les disciplines étudiées. Il est indispensable que les étudiants aient une possibilité réelle, pendant leurs années d'études, au moins d'entretenir les compétences acquises à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire. Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur, expérimenté depuis cette rentrée universitaire, et les Centres de langue doivent connaître une généralisation rapide.

Pour la rentrée 2001, j'ai décidé, pour aider les IUFM à faire face à cette mission, de mettre à la disposition de chaque antenne d'IUFM l'équivalent d'au moins un poste et demi d'assistant de langue parmi les postes consacrés à l'enseignement primaire. Ces jeunes étudiants étrangers donneront l'occasion aux stagiaires de s'entretenir dans des langues étrangères, en plus de l'enseignement qu'ils recevront.

b) pour ceux qui souhaitent approfondir leurs compétences en langues

En plus de la formation linguistique et pédagogique reçue par tous les futurs professeurs des écoles,

une formation à dominante “ langue vivante ” est mise en place pendant l’année scolaire 2001-2002. Cette formation à dominante sera proposée aux stagiaires ayant un intérêt particulier pour cette discipline. Elle leur permettra d’approfondir et d’élargir leur connaissance de la langue ainsi que de la didactique des langues vivantes. Elle fournira le sujet de leur mémoire professionnel et comprendra un séjour obligatoire de plusieurs semaines dans un institut étranger de formation des maîtres. Pendant ce séjour, les stagiaires auront la possibilité d’effectuer un stage accompagné dans des classes de l’enseignement primaire du pays partenaire et pourront faire valider leurs interventions auprès de ces élèves.

Je demande à tous les IUFM de poursuivre les efforts déjà entrepris et de conclure très rapidement dans ce sens des conventions avec des instituts de formation étrangers dans les pays ou régions où les langues enseignées sont pratiquées. Le recours aux aides communautaires doit être pleinement utilisé.

2) L’accompagnement des maîtres et la formation continue

La perspective de recrutement d’enseignants du premier degré formés à l’enseignement des langues vivantes ne nous dispense pas de la nécessité d’une formation continue pour tous les maîtres actuellement en poste.

Un **plan pluriannuel de formation sera élaboré dans chaque département.** La formation continue linguistique et pédagogique des maîtres constitue en effet l’une des priorités pour les années à venir.

Une procédure d’habilitation à l’enseignement des langues vivantes est organisée au niveau départemental ou académique. Dans un souci de transparence, j’ai demandé à la DESCO **d’harmoniser les modalités et les exigences de cette habilitation** sur la base de l’expérience acquise par le Diplôme de compétence en langues et le Certificat de compétence en langue pour l’enseignement supérieur. Ces modalités communes s’imposeront donc progressivement pour l’accès à l’habilitation.

Une aide importante sera apportée aux maîtres par les inspecteurs de l’éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les maîtres formateurs.

A la suite de cette journée, **des séminaires interacadémiques d’information** à leur intention seront mis en place pendant l’année 2001-2002.

Au cours de l’année 2001, une **option Langues vivantes pour le Certificat aux fonctions d’instituteur et professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF)** sera créée. Des maîtres formateurs ayant une compétence très affirmée dans l’enseignement des langues seront une ressource importante pour la formation continue. L’affectation des conseillers pédagogiques ayant passé cette option fera l’objet d’un plan élaboré en cohérence avec les besoins créés par l’introduction de cette nouvelle discipline.

Les personnels d’enseignement

En accompagnement des efforts importants pour la formation initiale et continue des maîtres du premier degré, des formes diversifiées d’organisation des séances consacrées aux langues vivantes sont mises en place.

- La collaboration à l’intérieur des équipes pédagogiques selon les compétences particulières de chacun pourra prendre la forme d’**échanges de service.**

- Dans les zones rurales, **des postes de maîtres itinérants** peuvent venir renforcer la polyvalence des équipes pédagogiques.

- Dans cette perspective, les programmes d’échanges internationaux de maîtres du premier degré avec plusieurs pays partenaires doivent connaître un renouveau, et les ressources qu’ils offrent aux écoles doivent être mieux exploitées. Le séjour de maîtres français dans des pays partenaires et la présence dans les écoles de maîtres étrangers sont des formes privilégiées de formation continue et des occasions de rencontre des élèves avec des locuteurs natifs de cette langue, porteurs de leur culture. Ici encore, il est essentiel que toutes les instances de l’Education nationale prennent en compte la dimension nécessairement internationale de leur action dans ce domaine.

- En plus des maîtres formés du premier degré, **l’intervention de professeurs de langue du second degré volontaires, rémunérés en heures supplémentaires,** est organisée. Il s’agit là d’une coopération très constructive entre premier et second degré. Localement, la possibilité d’intégrer des

heures dispensées en premier degré dans le service de professeurs de langue ne disposant pas d'un service complet en collège ou en lycée devrait être recherchée pour la réussite de ce plan.

- D'autres intervenants viendront aider les maîtres du premier degré : intervenants extérieurs ou assistants de langue.

Le nombre des intervenants extérieurs associés à cette généralisation de l'enseignement des langues est en forte augmentation. Ils sont passés de 1350 à 2760. Je tiens à souligner ici l'effort consenti par de nombreuses collectivités locales pour participer à la mobilisation nécessaire autour de cette nouvelle discipline. **La vérification de leur compétence dans la langue s'effectuera selon des procédures harmonisées au niveau national.**

Une réflexion est en cours pour permettre à ceux qui possèdent une licence de pouvoir intervenir au-delà des 270 heures sur l'année qu'autorise leur statut de vacataire. Un recrutement de ces personnels, comme contractuels par exemple, leur offrirait la perspective d'intégrer plus facilement la fonction publique par les concours internes.

La présence de locuteurs natifs est essentielle, non seulement pour aider les enseignants à assumer cette nouvelle mission de l'Ecole, mais surtout pour donner l'occasion aux élèves d'être exposés à une langue dont l'authenticité ne peut que difficilement être égalée, de rencontrer des représentants de la langue et de la culture enseignées. La compétence de ces locuteurs natifs leur permet également de mener avec les élèves des activités diverses dans la langue.

- Une **nouvelle augmentation du nombre de postes d'assistants de langue** est prévue pour la rentrée 2001. Ils étaient 1000 au printemps 2000 dans les écoles primaires. Sur les 5800 postes d'assistants de langue ouverts à la dernière rentrée scolaire, 1400 sont consacrés au soutien de l'action des maîtres du premier degré. A la prochaine rentrée, 1850 assistants sur les 6500 prévus contribueront à l'introduction des langues vivantes à l'école primaire.

- J'ai décidé d'augmenter de façon significative le nombre de jeunes Européens présents auprès des maîtres du premier degré. Des concertations s'engageront très vite avec nos partenaires sur les formes les plus adéquates.

J'ai confié au Centre international d'études pédagogiques le soin d'organiser le recrutement de tous ces jeunes, qui nécessite l'aide active de nos partenaires étrangers et la mobilisation des postes diplomatiques. Les postes d'assistants seront ouverts également à des étudiants qui ne suivent pas d'études de langue et une validation officielle de leur séjour en France leur sera proposée.

Je profite de cette occasion pour dire à quel point je me félicite de la présence d'un aussi grand nombre d'assistants et d'assistantes de langue dans nos établissements scolaires et du travail qu'ils y réalisent. Véritables ambassadeurs de leur langue et de leur pays auprès de nos élèves et des enseignants des écoles, collèges et lycées, ils préfigurent cette mobilité plus large des étudiants et des enseignants que j'appelle de mes vœux.

J'inviterai d'ailleurs un grand nombre d'entre eux à la manifestation nationale organisée en France le 4 avril dans le cadre de l'Année européenne des langues.

Des outils pour l'enseignement des langues vivantes :

Plusieurs types d'outils seront mis à la disposition des maîtres et des classes :

- Dès l'adoption des programmes de l'école primaire, ceux-ci seront mis à la disposition de tous les maîtres. **Des recommandations pédagogiques seront mises en ligne sur le [site Internet de la DESCO](#) (EDUSCOL).**

- Très vite, après la parution de ces programmes, des matériaux pédagogiques devront être réalisés et permettre aux enseignants d'élaborer une progression dans l'enseignement de la langue. Les éditeurs scolaires seront invités à élaborer des méthodes adaptées et la mutualisation des réalisations locales sera réalisée par les sites de l'Administration et par le CNDP.

- En 2001, un **appel d'offres sera publié par la Direction de la technologie pour la réalisation d'outils multimédia**, sur la base d'un cahier des charges précis. Il concernera plusieurs langues vivantes.

- Pendant l'année 2001, une **plate-forme de cybercorrespondance** sera mise en service au cours de l'année 2001. Elle proposera à tous les élèves pendant leur parcours scolaire l'adresse de

deux correspondants dans deux langues différentes. Ce service fera l'objet d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants.

- Des recommandations seront élaborées pour aider les collectivités locales à organiser l'équipement des salles de classe le mieux adapté à cet enseignement.

L'objectif de diversification des langues vivantes

Se pose bien entendu la question centrale des langues enseignées.

Cette question est trop importante pour que la réponse soit dictée uniquement par des préoccupations de gestion du système éducatif. Elle nécessite une analyse sérieuse des besoins des futurs citoyens que sont les élèves.

La prise en compte de ces besoins réels conduit à plusieurs considérations qui doivent nous servir de guides :

- La seule connaissance de l'anglais ne peut suffire. Tout montre que l'avenir de notre pays et des jeunes Européens impose la maîtrise d'au moins deux langues vivantes étrangères en plus de la langue maternelle.
- Mais la connaissance de l'anglais est nécessaire pour tous. L'enseignement de cette langue sera proposée à tous les élèves au collège.
- La connaissance véritable d'une langue et l'aptitude à une communication authentique avec des locuteurs étrangers supposent la connaissance des faits culturels qui constituent l'identité de ces locuteurs. La langue et la culture qu'elle porte sont liées. J'attends des groupes d'experts chargés d'élaborer les programmes pour les langues vivantes qu'ils définissent précisément ce lien et ce qui doit être acquis par les élèves.
- Notre pays possède de nombreuses langues régionales qui constituent une partie de sa diversité culturelle. L'accès à ces langues et à ces cultures doit permettre aux élèves qui le souhaitent de s'approprier cette richesse. Il ne s'agit en aucun cas d'un repli sur des particularismes mais d'une reconnaissance de la diversité en Europe. Les langues régionales parlées en France sont d'ailleurs dans certains cas également des langues de proximité, parlées au-delà de nos frontières. Les langues vivantes régionales contribuent au plan de généralisation des langues vivantes à l'école primaire. Les élèves qui recevront cet enseignement auront la possibilité au collège de débiter l'apprentissage de deux langues vivantes étrangères.

La mise en œuvre des conséquences pratiques de ces choix nécessite une modification des représentations collectives sur la place et le rôle des langues vivantes. La France a un rôle moteur à jouer dans la prise en compte de la diversité linguistique et culturelle. Tous les acteurs et les partenaires naturels de l'école doivent se mobiliser pour obtenir une véritable diversification des langues enseignées dès l'école primaire.

Il s'agit de faire comprendre aux familles et aux élèves que rien n'impose de commencer son parcours en langues vivantes par l'étude de l'anglais. Les dispositions qui seront prises pour le collège et le lycée garantiront à tous les élèves la possibilité d'accéder à un niveau comparable de compétence dans les deux langues apprises, quel que soit le moment du début de cet apprentissage.

Une première mesure consistera à offrir à partir de la rentrée scolaire 2003 l'apprentissage de l'anglais en seconde langue vivante dès la classe de sixième à tous les élèves ayant entrepris l'étude d'une autre langue à l'école primaire.

Personne ne peut se contenter de la situation actuelle. Rappelons que seuls 24% environ des élèves apprennent une autre langue que l'anglais en cours moyen et, encore plus grave, seulement 10% sont dans ce cas en classe de sixième.

Mon objectif est de corriger ce déséquilibre. Une première étape que doit atteindre très rapidement chaque département consistera au moins à maintenir l'état actuel de la diversification au cours moyen et de réduire rapidement la différence avec la situation existant en classe de sixième, grâce à la continuité des apprentissages entre école et collège, par la carte des langues, par l'information apportée aux familles ainsi que par les incitations prévues en faveur de la diversification.

Le système éducatif français ne peut assister sans réagir par exemple à la réduction actuelle de la part respective de l'enseignement de l'allemand en collège. Cette diminution est lourde de

conséquences quand on sait l'importance des échanges culturels, éducatifs, économiques et politiques entre nos deux pays. Réagir au déclin de l'enseignement de cette langue en France, c'est prendre la mesure de l'importance de la compréhension réciproque des peuples allemand et français pour l'avenir de nos pays et de l'Europe. Des initiatives seront prises bientôt avec nos partenaires allemands en faveur de l'apprentissage de la langue du partenaire.

De la même façon, l'enseignement de l'italien ne connaît pas actuellement un niveau de développement satisfaisant en première langue vivante, en regard des liens culturels et de l'importance des échanges économiques qui unissent nos deux pays

Peut-on comprendre pourquoi une langue comme le portugais, qui ouvre des portes vers des pays aussi importants que le Portugal et le Brésil, ne concerne que 10 000 élèves environ dans nos collèges et nos lycées ?

Enfin, je citerai le cas particulier de la langue arabe. Alors que de très nombreux élèves possèdent un savoir faire dans un dialecte, l'enseignement de l'arabe en collège et en lycée ne rassemble qu'un peu moins de 7000 élèves. Il est urgent de développer un enseignement plus conséquent de cette langue de communication universelle et de permettre à plus d'élèves l'accès à la richesse de la culture et de la civilisation du monde arabe.

Un état des lieux de la diversification sera établi tous les ans par les inspections académiques. Une synthèse sera élaborée par la DESCO.

La clé de la diversification des langues est l'élaboration d'une " carte des langues " par bassin de formation ou à l'échelle d'un territoire pertinent pour la suite des études des élèves.

A partir d'un recensement le plus précis possible des ressources humaines disponibles et des situations locales, la continuité de l'enseignement de langues vivantes sera construite de l'école primaire au collège. La collaboration étroite des collectivités locales sera recherchée, ainsi que la prise en compte de l'environnement de l'école. C'est ainsi que la proximité géographique d'un pays ou d'une région, la présence importante de locuteurs d'une langue, l'existence de comités de jumelage ou l'implantation d'entreprises étrangères devraient être des facteurs pris en compte dans la définition de cette " carte des langues ".

Ceci devrait également avoir parfois pour conséquence la création de cursus dans des langues qui ne disposaient pas jusqu'ici d'enseignement de première langue vivante dans le collège de recrutement.

De la même façon, des dispositions seront prises, en concertation avec les représentants des personnels, pour favoriser la continuité des apprentissages dans les écoles.

Une contribution importante à cet effort de diversification sera apportée par la **transformation progressive, en coopération avec les pays concernés, des séances de langues organisées dans le cadre de l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO)**. La réflexion en cours concerne l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais. Ces enseignements doivent s'ouvrir à d'autres élèves et prendre toute leur place dans le plan de généralisation des langues à l'école primaire. Les élèves qui reçoivent cet enseignement doivent pouvoir le continuer en collège comme première langue vivante, tout en bénéficiant de l'apprentissage complémentaire de l'anglais en sixième.

D'autres langues encore sont enseignées à l'école primaire. Même si elles ne représentent qu'une part minime en pourcentage, la préservation de cet enseignement doit faire l'objet de tous les soins et peut motiver des dispositions particulières prises par les inspecteurs d'académie dans un souci de continuité.

La réussite de la diversification suppose une volonté partagée de tous les acteurs.

Cette volonté n'aurait que peu de chances de succès si l'école n'organisait pas de façon systématique une information complète en direction des familles sur les parcours de langues vivantes possibles dans un bassin de formation. **Une campagne d'information doit être mise en place dans chaque bassin de formation, sous la direction du service de l'information et de l'orientation.** Elle substituera la logique de parcours de langues, qui englobe nécessairement plusieurs langues vivantes, à la demande ponctuelle de choix d'une langue vivante. Elle éclairera les familles et leurs enfants sur les caractéristiques et les ressources offertes par l'étude des langues proposées dans le cadre de la " carte des langues ".

Partout où cela est possible, le choix de la langue apprise à l'école primaire sera laissé aux familles, en essayant de préserver l'équilibre délicat entre la pluralité des langues enseignées dans une école et l'intérêt pédagogique de la présence du maître de la classe pendant les séances de langue.

Bien évidemment, ce choix, même dans le meilleur des cas, ne pourra être que limité. La diversification des langues ne peut être qu'encadrée".

La diversité des modalités pédagogiques

L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire est marqué actuellement par une grande diversité : sections internationales, enseignement bilingue pour les langues régionales, enseignement extensif à raison d'1 heure 30 par semaine pour les langues étrangères.

Cette diversité doit continuer. Chaque dispositif pédagogique contribue de façon spécifique à la mission du service public.

La situation géographique et linguistique doit être prise en compte. **L'enseignement bilingue à parité horaire mis en place pour les langues régionales en est un exemple convaincant. Il fera l'objet d'une extension progressive, selon un mode d'organisation qui sera précisé par des circulaires.**

L'extension de ce dispositif à l'enseignement de langues de proximité géographique comme l'allemand, l'italien, l'espagnol et le néerlandais sera encouragée dans les académies concernées. Un inventaire de toutes les ressources disponibles sera entrepris très rapidement dans chaque département et mis en regard avec les demandes éventuelles des familles, en concertation avec les collectivités locales et territoriales. Le plus grand soin sera apporté dans le choix des sites et des écoles pour que ces dispositifs ne se transforment pas en facteur de sélection sociale.

Pour réaliser cette extension, les académies et les départements rechercheront la participation active de partenaires étrangers, qui pourra prendre la forme de conventions, d'échanges de maîtres ou de jeunes, de mutualisation des ressources pédagogiques.

L'enseignement offert dans l'ensemble des écoles doit connaître des formes diverses d'organisation. La plus grande souplesse sera laissée aux équipes pédagogiques et à chaque inspecteur d'académie.

Chaque fois que cela sera possible, la présence de locuteurs natifs sera mise à profit pour organiser, en plus des séances régulières de langue, **des moments d'utilisation intensive de la langue.**

L'une des formes que je souhaite voir se développer est l'organisation, avec l'aide des collectivités locales et territoriales, de classes linguistiques analogues aux classes découverte ou aux classes patrimoine. En s'appuyant sur les secteurs associatifs qui gèrent ces centres, notamment les Pupilles de l'Enseignement Public et La Ligue de l'enseignement, il est souhaitable de mettre en place de véritables bains linguistiques pour les écoles. Grâce à la présence de locuteurs natifs, d'assistants ou de maîtres étrangers participant à un échange poste pour poste, les élèves d'une classe pourront ainsi participer à des activités diverses dans la langue. Ils recevront pendant une période un enseignement disciplinaire dans la langue. Avec l'aide des DRAC, des activités d'expression artistique dans la langue apprise pourraient être offertes aux élèves pendant cette même période, comme par exemple le chant choral.

De tels centres répartis sur le territoire offriront au plus grand nombre d'écoles et d'élèves la possibilité d'un contact important avec les langues, en complément de l'enseignement reçu pendant le reste de l'année scolaire.

Dans la mise en place de toute cette palette de dispositifs en faveur d'un apprentissage diversifié des langues pour tous les élèves, la participation des collectivités locales et territoriales est souvent la condition de la réussite de ces projets. Celles-ci doivent pouvoir pleinement accompagner les initiatives de l'Ecole.

Toutes ces mesures destinées à mettre en place de façon définitive l'enseignement des langues vivantes dans l'école primaire française auront un prolongement au collège et au lycée. Elles poursuivent un objectif à la fois ambitieux mais impératif : faire accéder l'ensemble des Français à la maîtrise des langues vivantes. Sans laisser croire que chacun peut parvenir à une compétence de locuteur natif, tous nos efforts doivent permettre à tous les élèves et étudiants de maîtriser suffisamment deux langues vivantes pour communiquer efficacement avec des locuteurs de ces langues.

Notre pays souffre d'un complexe envers cet apprentissage. Nous sommes réputés comme étant peu désireux de parler des langues étrangères.

En faisant des langues vivantes une discipline fondamentale dans notre système éducatif, ces décisions aideront à la prise de conscience et au sursaut nécessaires.

Ce constat largement caricatural repose cependant sur un malentendu.

Contrairement à une illusion fort répandue, la France n'est pas un pays monolingue. La langue nationale est commune à tous ses habitants et sa maîtrise constitue l'une des priorités absolues pour le système éducatif. Ceci ne doit pas faire oublier que les langues régionales sont parlées et comprises par une partie non négligeable de la population. Elles sont même très vivantes dans certaines parties du territoire français. Les migrations successives vers notre pays nous ont permis d'accueillir de très nombreuses personnes maîtrisant d'autres langues que le français.

L'École doit valoriser toutes ces compétences linguistiques qui constituent une richesse individuelle et collective et les traiter comme des éléments du profil plurilingue que chacun doit progressivement développer. L'introduction du Portfolio européen des langues du Conseil de l'Europe dans des écoles volontaires peut nous y aider.

Je suis heureux de pouvoir annoncer ces décisions importantes pour les langues vivantes au début de l'Année européenne des langues. Ces décisions sont effectivement une contribution importante de la France à l'Europe, dont l'avenir passe par le respect de sa diversité culturelle et linguistique et par la promotion du multilinguisme.

Pour en savoir plus :

- [*Dossier thématique : L'enseignement des langues*](#)



haut de la page